AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1034
FR0000039026-FS0511

19 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juin 2025, la société par actions simplifiée 4 Décembre[1] (Tour Initiale, 1 terrasse Bellini, 92800 Puteaux) a déclaré, avoir franchi en hausse, le 17 juin 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société EJ Barbier qu'elle contrôle, le seuil de 2/3 du capital de la SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES et détenir, directement et indirectement, 1 596 382 actions SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES représentant 2 781 487 droits de vote, soit 70,55% du capital et 77,86% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EJ Barbier[3]	1 351 856	59,74	2 536 961	71,02
4 Décembre	244 526	10,81	244 526	6,85
Total 4 Décembre	**1 596 382**	**70,55**	**2 781 487**	**77,86**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions hors marché résultant de l'exécution[4] de la promesse unilatérale de vente conclue entre les sociétés 4 Décembre, Candel & Partners, et Argos Wityu (cf. D&I 225C0586 du 1er avril 2025).

A cette occasion, et comme indiqué lors de la conclusion de la promesse unilatérale de vente, les associés de 4 Décembre, dont les sociétés Candel & Partners et Argos Wityu, ont conclu un nouveau pacte d'associés non concertant complétant les statuts de la société 4 Décembre en ce qui concerne la gouvernance et les règles applicables aux transferts de titres, tel qu'indiqué dans D&I 225C0586 du 1er avril 2025.

[1] Contrôlée par la société Argos Wityu SAS.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 262 830 actions représentant 3 572 335 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée par la société 4 Décembre.
[4] Exercice de l'option d'achat portant sur 240 000 actions EPC Groupe (cf. communiqué de la société EPC du 13 juin 2025).